

A- Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Partie I: Supervision par le groupe multipartite

Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le MM/AA	Nom & Prénoms	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivants durant la période examinée (dates)
Représentant de l'Etat	Président du comité national	27-12-2019	Callixte GANONGO	Ministre des Finances et du Budget	Ministère des Finances et du Budget	Masculin	S'est fait représenté par le Ministre délégué
Représentant de l'Etat	1 ^{er} Vice-président du comité national	27-12-2019	Pierre OBA	Ministre d'Etat chargé des Mines et de la Géologie	Ministère des Mines et de la Géologie	Masculin	A participé à toutes les sessions du Comité National depuis le 25 mai 2020 à ce jour
Représentant de l'Etat	2 ^{ème} Vice-président du comité national	27-12-2019	Jean Marc THYSTERE TCHIKAYA	Ministre des Hydrocarbures	Ministère des Hydrocarbures	Masculin	A participé aux réunions avant le remaniement ministériel

Représentant de l'Etat	Secrétaire du Bureau Exécutif	28-12-2019	Florent Michel OKOKO	Secrétaire permanent du Comité National de l'ITIE	Secrétariat permanent du Comité National de l'ITIE	Masculin	À participé à toutes les sessions du Comité National depuis la session inaugurale à ce jour
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Jean Marie EPOUMA ANDZIBA	Président de la commission Economie et Finance du SENAT	SENAT	Masculin	A participé à toutes les sessions
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Maurice MAVOUNGOU	Président de la commission Economie, Finance et contrôle de l'Exécution du Budget de l'Assemblée Nationale	Assemblée Nationale	Masculin	A participé à toutes les sessions (visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Jean Paul TOTO	Conseiller du Président de la République	Présidence de la République	Masculin	A participé à toutes les sessions (Visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Jean Jacques IKAMA	Conseiller Spécial du Premier Ministre	Primature	Masculin	A participé à toutes les sessions (Visioconférence)

Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Albert NGONDO	Directeur General du Trésor Public	Trésor Public	Masculin	S'est fait représenter à toutes les sessions (Visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Thérèse GOMA	Directrice Générale des Hydrocarbures	Direction Générale des Hydrocarbures	Féminin	A participé à toutes les sessions jusqu'à la date de son remplacement
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Maixent Raoul OMINGA	Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)	SNPC	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Ludovic ITOUA	Directeur Général des Impôts et des Domaines	Direction Générale des Impôts et des Domaines	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Guénoilé MBONGO KOUMOU	Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects	Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Joseph MOUMBOUI LOU	Directeur Général de l'Economie Forestière	Direction Générale de l'Economie Forestière	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)

Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Martice ELENGA	Directeur du Fonds Forestier	Direction du Fonds Forestier	Masculin	A participé à toutes les sessions
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Louis Marie Joachin DJAMA	Directeur Général des Mines	Direction Générale des Mines	Masculin	A participé à toutes les sessions tenues avant son décès
Représentant de l'Etat	Membre	19-03-2020	Mme OBOA Née Lydie Delphine OWORO	Directrice Générale du Portefeuille public	Direction Générale du Portefeuille public	Feminin	A participé à toutes les sessions
Collège du secteur Privé	4 ^{ème} vice-président CN-ITIE Congo	28-12-2019	Martin DEFFONTAINES	Directeur Général de Total Exploration et Production Congo (Total E&P Congo)	Total E&P Congo	Masculin	Représenté aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Marco ROTONDI	Directeur Général de la société Eni Congo	Eni Congo	Masculin	Représenté aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Christian BLANC	Directeur Général de la société Congorep	Congorep/Perenco	Masculin	A participé et s'est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence)

Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Joseph BRINKMAN	Directeur Général de la société Chevron Overseas Congo	Chevron Overseas Congo	Masculin	A participé et s'est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Jean Christoph DA SILVA	Directeur Général de la société Africa Oil and Gas Corporation	Africa Oil and Gas Corporation	Masculin	A participé et s'est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Florent LAGER	Administrateur Général de MPD Congo	MPD Congo	Masculin	A participé à toutes les sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Guy DE GRANDPRE	Directeur Général de la société SINTOU KOLA POTASH SA	SINTOUKOLA POTASH SA	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	GUO JING	Directeur Général de la société SOREMI	SOREMI	Masculin	Représenté aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Christiant SCHWARTZ	Directeur Général la Congolaise Industrielle des Bois /OLAM	Congolaise Industrielle des Bois/ OLAM	Masculin	Représenté aux sessions (visioconférence)

Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Patrick GEFROY	Directeur Général de IFO INTERHOLCO	IFO INTERHOLCO	Masculin	A participé et s'est fait représenter aux sessions (visioconférence)
Collège du secteur Privé	Membre	19-03-2020	Fernand MASSALA	Directeur Général de SIPAM	SIPAM	Masculin	A participé jusqu'à la date de leur suspension
Société Civile	3 ^{ème} vice-président Comité National ITIE	28-12-2019	Christian MOUNZEO	Coordonnateur national de la coalition Publiez Ce Que vous Payez	PCQVP	Masculin	À participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	3 ^{ème} vice-président Comité National ITIE	19-03-2020	Jean Aimé Brice MACKOSSO	Commission Diocésaine Justice et Paix- PCQVP Congo	Commission Diocésaine Justice et Paix- PCQVP Congo	Masculin	À participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Bozire Clovin ASSEN ONTSOUON	Président AGODEC	AGODEC	Masculin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	membre	19-03-2020	Marcel MBALOUA	Membre de la Fondation NIOSI-PCQVP	Fondation NIOSI-PCQVP	Masculin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Bernard MABOUNDA	Membre de la FENAJEICO	FENAJEICO	Masculin	A participé à toutes les sessions avant sa mise en stage

Société Civile	Membre	19-03-2020	Raoul AMPA	Membre du Syndicat de l'UMNG	Université Marien NGOUABI	Masculin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Orlove LOUBAKI	Membre de l'Association des femmes juristes du Congo (AJFC)	AJFC	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Nelly MFOUTOU KADO	Membre de l'AEP-PCQVP	AEP- PCQVP	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Sylvie MFOUTOU BANGA	Membre de la Plate forme Pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF)	PGDF	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Elvie Gertrude Lunelle MOYE	Membre du Conseil Consultatif de la Société Civile et des Organisations Non Gouvernementales (CCSC)	CCSC	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National

Société Civile	Membre	19-03-2020	Sandrine NSAI ATIPO	Membre de du Réseau Panafricain des Journalistes (RPJ)	RPJ	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Alma Parfaite ATY BAYEBA	Journaliste	TV Congo Pointe-Noire	Féminin	A participé à toutes les sessions du Comité National
Société Civile	Membre	19-03-2020	Romuald OKILASSALI	Journaliste Indépendant	DRTV	Masculin	À participé à toutes les sessions du Comité National

2.

Documents à joindre : DECRET N°2019-383 du 27 décembre 2019, DECRET N°2019-393 du 28 décembre 2019 ; Arrêté n°5382 du 19 mars 2020. Les sessions du Comité National depuis l'inaugurale jusqu'à la publication de la nouvelle équipe gouvernementale (comptes rendus et listes de présences) et les nouvelles nominations des Directeurs Généraux.

- **Directeur général des Impôts : décret n°2019-3 du 03 janvier 2019 (cf www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-03.pdf)**
- **Directeur général des Douanes : DECRET n° 2019-2 du 03 janvier 2019 (cf www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-02.pdf)**
- **Directeur général des Mines : Note de service n°00000113/MMG/CAB- du 31 mars 2020**
- **Directrice générale du portefeuille public : DECRET n°2013-809 du 30 décembre 2013**
- **Directeur général du trésor : DECRET n° 2013-807 du 30 décembre 2013**
- **Directeur du fond forestier : Note de service n°00014/MEFDDE/CAB du 13 mai 2016**

NB : Les sessions du Comité National ont eu lieu en visioconférence du fait de la crise sanitaire qui a donné lieu à des procédures surtout au niveau de la partie prenante entreprises extractives et forestières.

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par

Représentant de l'Etat	Callixte GANONGO	15 MAI 2021	Mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale	Roger Rigobert ANDELY
Représentant de l'Etat	Jean Marc THYSTERE TCHIKAYA	15 MAI 2021	Mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale	Bruno Jean Richard ITOUA
Représentant des entreprises extractives et forestières	Martin DEFFONTAINES	Juin 2021	Nouvelle nomination au niveau de la Société TotalEnergies	Nicolas WAWRESKY
Représentant de l'Etat	Thérèse GOMA	09 Août 2021	Nouvelle nomination par le Conseil de Ministres	Stev ONANGA
Représentant de l'Etat	Louis Marie Joachin DJAMA	16 Mai 2020	Décédé	Urbain OPO
Collège du secteur Privé	Fernand MASSALA	08-06-2020	Antécédents judiciaires	En cours de remplacement

Documents à joindre : Remaniement ministériel (cf Décret n°2021-301 du 15 mai 2021 portant nominations des membres du gouvernement www.sgg.cg/textes-officiels/congo-decret-2021-301-nomination-membres-gouvernement.pdf),

- Directeur des Hydrocarbures ONANGA Stev Simplicie nommé le par Décret n° 2021-408 du 09 août 2021 (cf www.sgg.cg/JO/2021/congo-jo-2021-33),

- Nouveau Directeur General de Totalenergie congo cf site Totalenergies congo : NB : dénomination de la société total EP congo en TotalEnergies congo du 9 février 2021.cf : www.totalenergies.com/fr/media/video/

- Directeur Général des Mines et des carrières, Fiacre Urbain OPO nommé par Décret n° 2020-706 du 07 Décembre 2020 (cf www.sgg.cg/JO/2020/congo-jo-2020-51)

- Fernand MASSALA société SIPAM, cf compte rendu de la session du comité national ITIE du 30 Décembre 2020.

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

Cf. Règlement Intérieur du Comité National ITIE art. 14 et 15 (cf www.itie.cg/home/organic-text/ et Comptes rendus des sessions (29-09-2020 ; 30-12-2020 et 25-02-2021).

Le Comité Exécutif met en place les Commissions suivantes qui lui rendent compte des missions assignées :

- **La Commission collecte, mise en œuvre et validation**

Cette commission, présidée par le 3^{ème} Vice-Président du Comité Exécutif, Monsieur Christian MOUNZEO, est chargée de soumettre au Comité Exécutif pour approbation :

- La stratégie de collecte des données ;
- Les termes de références de recrutement de l'Administrateur Indépendant ;
- Les termes de références de consultant intervenant dans la mise en œuvre ;
- Le rapport d'évaluation du rapport préliminaire de validation ;
- Le rapport de la mise en œuvre du plan de travail, et des recommandations des rapports ITIE et de validation.
- Le rapport d'évaluation du rapport des consultants intervenants dans la mise en œuvre.

Membres :

- Vénérable Jean Marie EPOUMA ANDZIBA, Commission économie et finances du Sénat
- Teresa GOMA, Directrice générale des hydrocarbures
- Urbain OPO, Directeur général des mines , p.i.
- Martice ELENGA, Directeur du fonds forestier
- Jean Christophe DA SILVA, Directeur général de la Société privée nationale AOGC
- Florent LAGER, Directeur Général de MPD
- Jean Aimé Brice MACKOSSO, Société civile
- Raoul AMPA, Société civile
- Sylvie MFOUTOU BANGA, Société civile
- Sandrine NSAI ATIPO, Société civile.

- **La Commission communication et renforcement des capacités**

Cette commission, présidée par le 4^{ème} Vice-Président du Comité Exécutif, Monsieur Martin DEFFONTAINES de la société Total E&P Congo, est chargée d'élaborer entre autres les plans de renforcement de capacité, la stratégie de communication et de dissémination et des rapports d'exécution de ces plans et de la stratégie de communication et de dissémination,

Membres de la Commission :

- Honorable Maurice MAVOUNGOU, Commission économie, finances et contrôle de l'exécution budgétaire de l'Assemblée nationale;
- Paul TOTO, Conseiller du Président de la République;
- Ludovic ITOUA, Directeur général des impôts et des droits indirects;
- Elvie Gertrude Lunelle MOYE, Société civile;
- Marco ROTONDI, Directeur Général de ENI Congo;
- Guy DE GRANDPRE, Directeur Général de Soukoutoula Potash;
- Christian SCHWARTZ, Directeur Général de la CIB;
- Pasteur Nelly MFOUTOU KADO, Société civile;
- Marcel MBALOULA, Société civile;
- Orlove LOUBAKI, Société civile•

- **La commission finance et audit**

Cette commission, présidée par le Conseiller du Premier Ministre, Monsieur Jean Jacques IKAMA, est chargée de proposer le Budget du plan de travail, les données comptables du rapport annuel relatif aux activités du Comité National, le rapport de contrôle de conformité et le rapport sur la gestion financière du Comité National de l'ITIE.

Membres :

- Albert NGONDO, Directeur général du Trésor;
- Raoul Maixent OMINGA, Directeur Général de la SNPC;
- Guénoilé MBONGO KOUMOU, Directeur Général des douanes et des droits indirects;
- OBOA née OWORO Lydie Delphin, Directrice générale du portefeuille public;
- Christian BLANC, Directeur général de CONGOREP;
- Joseph BRINKMAN, Directeur Général de Chevron Congo;
- Patrick GEFFROY, Directeur Général de IFO, INTERHOLCO;
- Bozire Clovin ASSEN ONTSOUON, Société civile;
- Bernard MABOUNDA, Société civile.

Le Comité Exécutif peut également mettre en place une commission ad hoc selon le besoin. Devant l'impératif de temps, le Comité National entrevoit de mettre en place une commission ad hoc chargée du suivi du processus de validation de la République du Congo prévue au 1^{er} juillet 2022, elle se compose ainsi qu'il suit :

- Président, Monsieur Jean Bruno ITOUA, Ministre des Hydrocarbures ;
- Vice-Président, Monsieur Christian MOUNZEO, Coalition Publiez Ce Que Vous Payez ;
- Rapporteur, Monsieur Florent Michel OKOKO, Secrétaire Permanent de l'ITIE ;
- Membres :
- Monsieur Jean Jacques IKAMA, Conseiller spécial du Premier Ministre ;
- Monsieur Jean Aimé Brice MAKOSSO, Commission Diocésaine Justice et Paix (PCQVP) ;
- Madame Orlove LOUBAKI, Association des femmes juristes du Congo ;
- Monsieur Clovin Bozire Assen ONTSOUON, AGODEC ;
- Madame Katia MOUTHULT, Directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron ;
- Monsieur Florent LAGER, Administrateur Général de MPD Congo ;
- Monsieur Patrick GEOFFROY, Directeur Général de IFO, Interholco ;
- Monsieur Urbain OPO, Directeur Général des Mines ;
- Monsieur Stèv Simplicite ONANGA, Directeur Général des Hydrocarbures ;
- Monsieur Matrice ELENGA, Directeur du Fonds Forestier.

Documents à joindre :

1. *Règlement intérieur du Comité National itie articles 14-15* ; www.itie.cg/home/organic-text/
2. Note de mise en place de la commission ad hoc chargée du suivi du processus de validation (cf Note n°00194 CN-ITIE-SP du 24 juin 2022 (www.itie.cg/home/organic-text/)

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autres documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

- Le lien : Site du secrétariat Permanent de l'ITIE Congo. Les documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4 sont :
- Règlement Intérieur du Comité National ITIE.
- Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CN-ITIE Congo de mise en œuvre de l'ITIE. www.itie.cg/home/organic-text/ ou <https://economie.gouv.cg/sites/default/De%CC%81cret%20n%C2%B02019-383%20du%2027%20de%CC%81cembre%202019.pdf>

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

- Règlement Intérieur du Comité National ITIE : **Adopté par le Comité National ITIE lors de la session du 8 juin 2020** (cf compte rendu de la session du 08 juin 2020 voir site ITIE)
- Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CN-ITIE Congo de mise en œuvre de l'ITI : **Publié le 27 décembre 2019.** (voir site ITIE)

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Éléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)

	<p><i>Règlement Intérieur du Comité National de l'ITIE Congo art.4 Décret n°2019-393 du 27 décembre 2019. Art.2</i></p>	<p><i>Le GMP est chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Il a pour mission de promouvoir et suivre les règles de bonne gouvernance des revenus issus des ressources naturelles.</i></p> <p><i>Dans la pratique le GMP a notamment, organisé huit sessions du Comité National de l'ITIE ; a organisé les séances de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE entre le collège de la société civile, le secrétariat permanent, le chef du gouvernement et le Président du Comité National ; a adopté le plan de travail ; a produit et publié deux rapports ITIE des exercices 2019 et 2020 ; a organisé des ateliers de sensibilisation, de dissémination, de propriété réelle, d'autoévaluation, de protocole de la société civile, des travaux relatifs au financement des activités du Comité National avec la Banque Mondiale (PRISP), a participé aux revues du Fonds Monétaire International, de formulaires de déclarations de revenus extractifs et forestiers ; a effectué des études sur la Propriété réelle dont le projet de loi sur la propriété réelle et s'est accordé avec le secrétariat international pour la réalisation d'une étude sur la modélisation financière du secteur pétrolier congolais, a mis en place et adopté les commissions de travail, la</i></p>
--	---	---

		<p><i>commission ad hoc de validation.</i></p> <p><i>Cependant, des écarts ont été relevés :</i></p> <p><i>Le glissement du calendrier dans la tenue des sessions du fait de la crise sanitaire, des élections nationales et de la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale ceci ayant entraîné des retards dans les travaux de l'Administrateur Indépendant, du Consultant sur la propriété réelle, de l'organisation des sessions à des périodes prévues ; le retard dans le démarrage des travaux de commissions et de l'organisation de certains ateliers.</i></p>
--	--	---

Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	<p><i>Règlement Intérieur du Comité National de l'ITIE Congo art.4, 23, 24, 25 et 26</i></p> <p><i>Cf. arrêté n° 5410 MFB-CAB fixant les montants des indemnités de sessions des membres du Comité National ITIE Congo</i></p>	<i>Oui, les rôles, responsabilités et droits ont été respectés dans la pratique.</i>
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.		<p>Article 33 du Règlement intérieur du Comité National ITIE Congo fait mention de Discipline et des sanctions des membres du GMP.</p> <p><i>[dans le cadre de la réglementation en vigueur, le seul cas de sanction concerne le retrait de la société SIPAM du Comité National de l'ITIE]</i></p>
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		
Adoption des plans de travail annuels.	<p><i>Règlement intérieur art.4 alinéa 4</i></p> <p><i>Décret n°2019-393 du 27 décembre 2019. Art.2 alinéa 4</i></p>	<i>Le GMP a adopté le plan de travail biennal 2021-2022 lors de la session du comité national ITIE du 17 novembre 2021 et validé le 24 juin 2022 (cf site internet)</i>

<p>Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.</p>		<p><i>Le GMP exerce une supervision efficace de la mise en œuvre conformément aux articles aux missions qui lui est assignée aux dispositions du règlement intérieur en son article 4 : Cf. comptes rendus des sessions- 25 février 2021 – 28 octobre 2021-17 novembre 2021 - 29 décembre 2021, ateliers organisés, les TdR adoptés et les Rapports ITIE produits.</i></p> <p><i>(cf site internet)</i></p>
<p>Règles et procédures pour la gouvernance interne</p>		
<p>Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p><i>[Règlement intérieur titre II, art 22 : Mission, Organisation et fonction des membres du GMP</i></p>	<p><i>Tous les membres du GMP ont la possibilité de présenter des points pour discussion qui seront inscrits et adoptés lors des sessions du Comité Exécutif.</i></p> <p><i>(Cf Règlement intérieur et les comptes de sessions voir site ITIE)</i></p>

<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>		<p><i>L'article 9 du règlement intérieur du Comité national stipule que « les membres du bureau exécutif sont nommés par décret du Président de la République et les autres membres du Comité Exécutif sont nommés par arrêté du ministre chargé des finances, sur proposition des institutions et organisations qu'ils représentent.</i></p> <p><i>Les délégués des industries extractives ainsi que ceux de la société civile sont désignés conformément aux articles 6 et 24 du décret. Les autres articles du règlement intérieur contenu dans le chapitre III, Art.20 relatif au fonctionnement renseignent également sur ces procédures.</i></p> <p><i>Au sujet de la question qui concerne les suppléants, aucune action administrative n'a été adressée au secrétariat permanent pour des raisons du protocole de crise sanitaire en vigueur.</i></p>
<p>Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum</p>		<p><i>Les procédures de prise de décisions sont suivies dans la pratique. Elles se font par adoption consensuelle du GMP et par voie de vote. (cf art.22 du règlement intérieur).</i></p>
<p>Durée du mandat du GMP</p>		<p><i>Conformément au chapitre III du Règlement Intérieur article 12, le GMP a un mandat de trois (3) ans renouvelables.</i></p>

Indemnités journalières		<p><i>[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?</i></p> <p><i>A chaque session du Comité National de l'ITIE les indemnités de session ont été versées à tout membre présent. Le montant de chaque membre par session est fixé conformément à l'art.1 de l'arrêté 5410 MFB-CAB du 23 mars 2020, les montants versés sont présentés ci-dessous.</i></p> <p><i>NB : Art2. Les indemnités seront payables au constat de la présence effective conformément au montant indiqué dans l'art1.</i></p>
Fréquence des réunions		<p><i>Le GMP s'est réuni onze (10) fois au cours de la période 2020 à 2022.</i></p>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents		<p><i>Les sessions du Comité National sauf cas exceptionnels sont organisées conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement Intérieur. Ainsi les mails sont envoyés et les documents sont diffusés à tous les membres du Comité National une semaine avant la date de la réunion.</i></p>

Rédaction de procès-verbaux		<i>Toutes les sessions du GMP sont sanctionnées par des comptes rendus élaborés par le Secrétariat Permanent et adoptés par le Comité National de l'ITIE Congo.cf. Comptes-rendus (voir site SP)</i>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		
Dispositions financières		<p>Suivant les dispositions de l'art.22 du décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019, les ressources financières du Comité National ITIE sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une dotation annuelle inscrite dans le budget national ; - Les contributions ou subventions éventuelle des entreprises publiques ou privées ainsi que des partenaires au développement ; - Dons et legs. <p>Concernant la période 2020-2022, le Comité Exécutif a eu des apports financiers du budget national et de la banque mondiale par l'entremise du PRISP</p>

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

Date des comptes rendus (année 2020) :

- Le 25 Mai 2020
- Le 08 Juin 2020
- Le 29 Septembre 2020
- Le 30 Décembre 2020

Date des comptes rendus (année 2021 et 2022)

- Le 25 Février 2021
- Le 28 Octobre 2021
- Le 17 Novembre 2021
- Le 29 Décembre 2021
- Le 13 Mai 2022
- Le 24 Juin 2022

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

Session du 24 juin 2022.

Partie II : Participation du gouvernement

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

1. Petite partie du discours du Premier Ministre Clément MOUAMBA du 18 Juin 2019 :

<https://www.snpc-group.com/fr/le-premier-ministre-chef-du-gouvernement-promeut-la-transparence-la-conference-mondiale-de-litie>

2. **La déclaration d'engagement en soutien à l'ITIE PAR LES HAUTS responsables du gouvernement :**

- **Le Président du Comité National de l'ITIE ;**
- **Le Premier Vice-président du Comité National de l'ITIE ;**
- **Le deuxième Vice-président du Comité National de l'ITIE ;**
- **Madame la Ministre de l'Economie Forestière**

3. Visite du 12 au 17 Mai 2022 de la délégation du secrétariat international de l'ITIE par Monsieur NASSIM BENNNANI KABCHI Directeur régional pour Afrique Francophone , et Monsieur HUGO PARET Conseiller technique , chargé de la mission au sein du secrétariat international (chargé de la troisième validation ITIE de la République du Congo .cette mission eut pour objectif de tenir les séances de travail sur les préparatifs de la troisième validation du Congo avec les membres suivants du comité exécutif de l'ITIE :

- Monsieur le Président du comité exécutif ;
- Monsieur le deuxième Vice-Président du Comité Exécutif.

Ils ont également eu des séances de travail avec :

- Le secrétariat permanent de l'ITIE, et ;
- les organisations de la presse (cf <https://www.finances.org.gouv.cg/fr/artcles/conférence-de-presse-de-la-délégation-du-secrétariat-international-de-litie-à-brazzaville>)
- Circulaire du Premier Ministre: <https://www.finances.gouv.cg/fr/note-circulaire-n°-220003pm-cab-relative-à-lexécution-des-activités-de-la-société-civile-dans-le>

-
-

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

Président du Comité National de l'ITIE Congo (Cf. Décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité National)

Monsieur Roger Rigobert ANDELY
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.

Pratique pendant la période examinée

La sélection des membres du GMP représentant le gouvernement est faite conformément au Décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019	Pendant la période examinée, il y a eu : un nouveau Président du Comité National, un nouveau 2 ^{ème} Vice-Président du Comité National, des nouveaux Directeurs Généraux des Hydrocarbures, des Mines, des Impôts et de la Douane.
---	---

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
Le remplacement des membres du GMP représentant le gouvernement est fait automatiquement par décret et par arrêté ministériel.	Pendant la période examinée, il y a eu : un nouveau Président du Comité National, un nouveau 2 ^{ème} Vice-Président du Comité National, des nouveaux Directeurs Généraux des Hydrocarbures, des Mines, des Impôts et de la Douane.

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

Suivant les dispositions de l'art.22 du décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019, les ressources financières du Comité National ITIE mise à disposition par le gouvernement sont celles inscrites dans chaque loi de finances au cours de la période concernée
--

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

- * Les sessions du Comité National ITIE ont été programmées et réalisées ;
- * Les différents membres du Gouvernement ont participé aux déclarations relatives aux rapports ITIE 2019 et 2020.
- * Les représentants du Gouvernement ont encouragé les sociétés extractives et forestières à participer au processus ITIE ;
- * Les représentants du gouvernement ont encouragé les membres de la société civile à participer aux ateliers et autres activités organisées par le Comité National ITIE.
- * le gouvernement a mis en place une note circulaire destinée à garantir la liberté d'expression et de participation de la société civile
cf comptes rendus des sessions, rapports des ateliers

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Le Secrétariat Permanent du Comité National de l'ITIE Congo est le coordonnateur mis en place pour le contact avec le collège au sens large.	Confère l'article 13 du Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019 portant création, attribution, fonctionnement et organisation du Comité National de l'ITIE Congo	<p>Au cours de la période, le secrétariat permanent conformément à ses missions, a entrepris entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresser des courriers administratifs aux membres du collège (les mails, lettres d'invité pour les ateliers, les appels téléphoniques, site internet pour les informations) ...

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) L'examen du plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre :

Oui, le collège a contribué à l'examen et à l'adoption du plan de travail à l'occasion des sessions du Comité National de même que dans la réalisation des activités programmées dans ce plan lors des sessions et lors des séances de travail avec les autres parties prenantes.

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts :

Par rapport à cette question il était prévu dans le plan de travail la réalisation d'une étude sur l'impact de l'ITIE qui serait amorcée à partir du deuxième trimestre 2022 par un consultant choisi à la suite d'un appel d'offre. Cette activité jusque-là ne s'est pas réalisée bien que prévue. Cependant les activités suivantes peuvent se rapprocher de la question posée. Il s'agit notamment :

- Les travaux de conciliation sur les rapports ITIE
- Les travaux de sensibilisations
- Les travaux de dissémination
- Les travaux sur la propriété réelle
- Les travaux avec les organisations internationales (Banque mondiale, FMI)
- La prise en compte des recommandations de l'administrateur indépendant
- La mise en pratique des mesures correctives
- Les travaux du projet de loi sur la propriété réelle
- Les travaux sur la modélisation financière.

Les travaux présentés ci-dessus montrent à juste titre la prise en compte des dispositions de l'exigence 7.1 et 7.2 de la norme malgré la non production jusqu'à ce jour du rapport annuel bien que prévu dans le plan de travail.

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Oui,

- les ateliers de vulgarisation, (cf tdr, rapports de mission, listes de présences)
- les ateliers de sensibilisation (cf tdr, rapports de mission, listes de présences)
- la newsletter (copie de la newsletter publié)
- les conférences de presse (coupures de presses)
- les Articles de presse. Voir BEUTCH

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Roger Rigobert ANDELY			
Pierre OBA			
Bruno Jean Richard ITOUA			
Rosalie MATONDO			
Florent Michel OKOKO			

Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du_au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>La sélection des membres du GMP représentant les entreprises est faite sur la base de l'article 6 du Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019.</p> <p>Cette sélection se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le représentant du collège est le quatrième vice-président du Bureau du Comité Exécutif, est le directeur général de la société privée extractive la plus importante en production et en chiffre d'affaires ; - Les directeurs généraux des quatre sociétés pétrolières les plus importantes dont une société privée nationale ou leurs représentants ; - Les directeurs généraux des trois sociétés minières les plus importantes ou leurs représentants ; - Les directeurs généraux des trois sociétés forestières les plus importantes ou leurs représentants. 	<p>Dans la pratique :</p> <p>Président du collège, le Directeur Général de la Société TOTAL Energies</p> <p>Les autres membres :</p> <p>a) Secteur pétrolier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la société Total Energies (DG ou son représentant) ; - Représentant de la société Eni Congo (DG ou son représentant) ; - Représentant de la société CONGOREP/PERENCO (DG ou son représentant) ; - Représentant de la société CHEVRON Overseas Congo (DG ou son représentant); - Représentant de la société Africa Oil and Gas Corporation (AOGC) (DG ou son représentant) <p>b) Secteur minier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la société MPD Congo (administrateur général ou son représentant) ; - Représentant de la société SINTOUKOULA POTASH SA (DG ou son représentant) - Représentant de la société SOREMI (DG ou son représentant). <p>c) Secteur forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la Congolaise Industrielle des Bois, OLAM (DG ou son représentant) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la société IFO, INTERHOLCO (DG ou son représentant); - Représentant de la société SIPAM ((DG ou son représentant)
--	--

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
---	--------------------------------------

Le remplacement des membres du GMP représentant les entreprises se fait automatiquement lors de la nomination des nouveaux Directeurs Généraux des sociétés concernées.	Dans la pratique, il y a eu suspension de la société forestière SIPAM. Son remplacement se fera par arrêté sur proposition des institutions et organisations concernées conformément aux dispositions du Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019.
---	---

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Les associations professionnelles pour le contact avec le collège au sens large sont les suivantes :</p> <p>a)- Secteur pétrolier : Fédération Pétrole au niveau de l'UniCongo ;</p> <p>b)- Secteur minier : Fédération des mines solides du Congo;</p> <p>c)- Secteur forestier : A renseigner par le collège</p>	A renseigner par le collège	A renseigner par le collège

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

<p>a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none">- Participation aux sessions relatives à l'adoption du plan de travail ;- Participation aux ateliers relatifs aux travaux de conciliation des revenus et à l'étude de la propriété réelle, à la dissémination et sensibilisation. <p>b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts</p> <p>Ont pris part aux ateliers organisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, aux sessions du GMP.</p>
--

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

<p>Oui, ils ont participé aux activités suivantes organisées par le Comité National :</p> <ul style="list-style-type: none">- les ateliers de vulgarisation- les ateliers de sensibilisation- les supports- la newsletter- les conférences de presse <p>A renseigner sur leur contribution directe</p>
--

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

<p>Pas d'obstacle</p>

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)

Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du_au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p>La sélection des membres du GMP représentant la société civile est faite sur la base de l'article 6 du Décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf responsables représentants des organisations de la société civile congolaise intervenant dans le suivi des industries pétrolières, minières et forestières ; - Deux représentants des médias. <p>Les personnes représentants ces organisations sont désignées selon la procédure interne au collège de la société civile.</p>	<p>Tous les membres figurants dans l'arrêté n°5382 ont été désignés selon les procédures du collège de la société civile.</p>

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée
Aucun membre n'a été remplacé à ce jour	Pas de changement

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
A renseigner par le collège Point focal coordonné par Publiez Ce Que Vous Payez	A renseigner par le collège Au sens large, la structure mise en place pour le contact avec le collège est le réseau social Whatsapp pour faciliter la communication	A renseigner par le collège Réunions du collège de la société civile (comptes-rendus des réunions)

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

<p>a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre:</p> <p>Oui, le dernier plan de travail a fait l'objet des discussions</p> <p>b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts:</p> <p>Pas de rapport annuel reçu par la société civile.</p>

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Oui, ils ont contribué.

Pour la sensibilisation (ateliers de sensibilisation par RPDH, PCQVP, CDJP, OCDH, NIOSI.....)
Utilisation des données du rapport ITIE (analyse de la dette, analyse du budget de l'Etat, etc...)
Sources : les journaux, les comptes-rendus, les coupures de presse,
Communication au niveau de RFI ;
Formation sur la transparence ;
Dépêches ;
DRTV ;
Télé Congo ;
Vox TV ;
Radio Congo ;
Radio Transéquatoriale ;
Radio communautaire.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
---	---

<p>2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles. Oui</p>	<p>Pas d'obstacle concernant le processus ITIE (Cf. coupures de presse sur l'ITIE, les audios, les vidéos, VOA)</p> <p>Cf. AGODEC, PCQVP, RPDH, CDJP, DRTV, VOX, les dépêches,</p>
<p>2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p>	<p>Oui, à titre d'exemples : atelier de sensibilisation sur les défis de la validation ITIE organisé le 29 juin 2021 par PCQVP, atelier sur l'avant-projet de loi portant protection des défenseurs des droits humains organisé le 14 octobre 2021 par CDJP, RPDH, OCDH.</p> <p>Toutefois, l'accès à l'information forestière demeure une préoccupation compte tenu de la circulaire du ministère de l'économie forestière qui interdit aux cadres du ministères de donner des informations sauf une autorisation expresse du Ministre, en contradiction avec les dispositions pertinentes du code forestier, code de transparence, annexe 10 APV, en matière d'accès à l'information.</p> <p>Circulaire du ministère de l'économie forestière</p>
<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.</p>	<p>Oui, Cf. listes de présence, les comptes-rendus, les articles de presse, les photos....</p>
<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.</p>	<p>Oui, à titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> -participation active aux sessions du CN ; -préoccupations et propositions des OSC prises en compte lors des sessions du CN <p>Cf. comptes-rendus des sessions du CN, les audios des sessions.</p>

<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p>	<p>Oui, participation active des organes décisionnels de gouvernance des ressources naturelles : ITIE, CAFI, Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV, comité de transparence, contribution à l'élaboration du code forestier et ses textes d'application, des politiques publiques et législations/réglementation, code de transparence, avant-projet de loi sur le registre des bénéficiaires effectifs.</p> <p>Décret ITIE, CAFI. Décret comité de transparence.</p>
---	--

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Christian MOUNZEO	Cmounzeo@yahoo.fr	Le 23 Juin 2022	
Jean Aimé Brice MACKOSSO		Le 23 Juin 2022	
Bozire Clovin ASSEN ONTSOUON		Le 23 Juin 2022	
Marcel MBALOULA		Le 23 Juin 2022	
Bernard MABOUNDA		Le 23 Juin 2022	

--	--	--	--

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ? A renseigner par le collège
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ? A renseigner par le collège
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ? A renseigner par le collège
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ? A renseigner par le collège
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ? A renseigner par le collège
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ? A renseigner par le collège
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP. A renseigner par le collège
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP. A renseigner par le collège
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires. A renseigner par le collège

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes" A renseigner par les collègues

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente] A renseigner par les collègues

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation]. A renseigner par les collègues

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ? A renseigner par les collègues
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collègues ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ? A renseigner par les collègues

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays]. A renseigner par les collègues

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymes et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ? A renseigner par les collègues
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE? A renseigner par les collègues
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ? A renseigner par les collègues
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ? A renseigner par les collègues

7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ? A renseigner par les collèges

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles. A renseigner par les collèges

A.L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

Plan de travail (Exigence 1.5)

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	2021-2022
Information sur l'accès public au plan de travail	<i>Voir le site de l'ITIE</i>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<i>Le plan de travail biennal a été élaboré par le Secrétariat Permanent, soumis au Comité National pour amendement et adoption. Les activités programmées dans ce plan de travail ont majoritairement tenues comptes de la préparation de la troisième validation ITIE de la République du Congo.</i>

Adoption du plan de travail par le GMP

Le plan de travail biennal a été examiné et discuté lors de la session du 25 février 2021. Malgré son adoption tardive, toutes les activités 2021 ont été réalisées sur la base du plan biennal 2021-2022. Finalement la session du 24 juin 2022 a adopté ce dit plan.

2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.

- Objectif spécifique n°1: Améliorer la gouvernance du Groupe Multipartite
- Objectif spécifique n°2 : Préparer la troisième validation de la République du Congo
- Objectif spécifique n°3 : Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises

Ces objectifs sont conformes au plan national de développement 2018-2022 qui stipule que : Le secteur du développement industriel occupe une place capitale. Il est un élément moteur de croissance économique susceptible d'inverser les tendances économiques nationales dominées par les revenus du secteur des industries extractives et forestières qui représente près de 80% des recettes d'exportations du pays et près de 60% du PIB.

Pour plus informations, Cf introduction du plan de travail inspiré du plan national de développement (PND) 2018-2022, Lien du PND : www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC184010/

Loi sur le projet des réformes intégrées du secteur public (<http://ecofin.assemblee-nationale.cg/sites/default/files/2019-07/N%C2%B011%20RAPPORT%20PROJET%20DE%20LOI%20DE%20RATIFICATION%20PRISP%20N%C2%B011.pdf>)

Lettre d'intention CAFI (<https://www.atibt.org/fr/news/8988/cafi-le-congo-signe-la-lettre-dintention-et-le-gabon-un-nouvel-accord-sur-les-paiements-carbone>)

Etude de FERN sur l'évaluation des CDN (<https://pfbc-cbfp.org/actualites-partenaires/FERN-CDN.html>)

Etude de FERN sur la finance climatique

(https://climateanalytics.org/media/rapport_ca_cdn_congo_v6_mars_2020.pdf)

3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.

Non, il n'y a pas eu de projet pour évaluer les défis consécutifs aux secteurs extractifs et forestiers au niveau du Comité National ITIE Congo.

Suivi des progrès

4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent. Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

Il y a eu :

- *Tenue des sessions du Comité National ITIE (comptes rendus, listes de présences...);*
- *Mise en place des commissions du GMP (Cf. compte rendu de la mise en place, mémorandum,);*
- *Mise en place de la commission ad hoc pour la troisième validation de la République du Congo (Cf. session et lettre au Président du Comité National);*
- *Les textes organiques du Comité National ont été finalisés (Arrêté, Décret, Règlement intérieur);*
- *Sensibilisation et encouragement à la participation des parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de L'ITIE (Cf. Comptes rendus et la déclaration d'engagement du Gouvernement); cf. Site ITIE*
- *Elaboration et publication du Rapport ITIE couvrant les exercices 2019-2020 (Etude de cadrage, les Tdrs, cf. Site ITIE);*
- *Ateliers de dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 (rapports de mission et listes de présences, voir site ITIE);*
- *Atelier de vulgarisation sur la participation du protocole de la Société Civile (rapports et listes de présences);*
- *Etude et Suivi de la mise en œuvre de l'exigence 2.5 relative à la Propriété Réelle (rapport de l'étude de cadrage et rapport de fin de mission);*
- *Ateliers de sensibilisation sur la propriété réelle (listes de présence et rapport), cf site ITIE ;*
- *Ateliers/ Séminaires sectoriels sur la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations des rapports ITIE (listes de présence et rapport) cf site ITIE ;*
- *Travaux de pré validation (listes de présence et rapports) cf site ITIE ;*
- *Divulgaration des contrats et des conventions dans le site de l'ITIE (Cf. site);*
- *Production d'une étude sur la compréhension et l'anticipation des revenus et des ventes pétrolières de l'Etat grâce à la modélisation financière (rapport de cadrage, TdR et rapports);*
- *Développement des systèmes d'informations sur les revenus pétroliers et miniers (SYSPACE; Cf. Le site du ministère des finances);*
- *Améliorer le site internet de l'ITIE du Congo (amélioration de la vitrine, création d'une galerie, liens avec les ministères,...) voir site ITIE*

5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

I. Recommandations rapports ITIE:	Statut/progrès:
1.Accélération de la publication des textes d'application du nouveau code forestier (rapport 2020).	<i>Les textes sont élaborés, en attente de validation par le gouvernement (justifications du ministère concerné)</i>
2.Désagrégation des paiements et des revenus provenant du secteur extractif par projet (rapport 2020).	<i>Les désagréations des données par projet n'ont pas été réalisées au motif que les sociétés et les administrations n'ont pas de systèmes d'informations appropriés. Pour ce faire, l'administrateur indépendant a fait une recommandation qui doit être mise en œuvre .pour le président de séance , ce n'est pas si simple de progresser dans le traitement de données , des datas, dans la désagrégation, la ventilation par critère et par objet . A ce sujet, le Ministre en charge des hydrocarbures et la SNPC ont entrepris de mettre en place des systèmes d'informations appropriés entre autres sur les ventilations par puits, par champ et CORAF</i>
3. Absence de Registre public ou de système de cadastre dans le secteur forestier (rapport 2020)	<i>Le cadastre forestier est pris en compte pour être élaboré</i>
4.Accélérer la mise en place du registre public ou de système de cadastre dans le secteur minier (rapport 2020)	<i>En cours d'élaboration par le Ministère des mines</i>
5.Mise en place d'un registre public des bénéficiaires effectifs (rapport 2020)	<i>Une étude sur la propriété réelle a été adoptée, Un projet de loi sur la propriété réelle a été élaboré (rapport final du consultant), voir le site ITIE. Elle est dans le processus de mise à la disposition du Parlement</i>
6.Accélérer la publication des textes d'application de la loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures (rapport 2020)	<i>(Les textes sont élaborés, en attente de validation par le gouvernement,</i>
7. Renforcer la transparence en ce qui concerne les données sur la commercialisation de matières premières (rapport 2020)	<i>Les données des ventes sont mises à la disposition, notamment les prix, les cargaisons, les destinations et autres relatives aux valeurs. Certaines informations sont confidentielles du fait des contrats avec des tiers. (cf mémo SNPC)</i>

8. Exhaustivité des données sur la production et les exportations minières (rapport 2017)	<i>Réalisée Cf. rapport 2019 et 2020, voir site ITIE</i>
9. Absence de statistiques sur le secteur minier artisanal (rapport 2017)	<i>Une étude sur la question est programmée et est en attente de réalisation, cf plan de travail 2021-2022. Cf mémo du ministère (voir beutch)</i>
10. Absence d'indication concernant les critères techniques et financiers utilisés lors de l'attribution des titres miniers (rapport 2017)	<i>La réglementation en vigueur, cf art 20 du code minier, exige la prise en compte dans les attributions des titres, les critères techniques et financiers. Cf mémo du ministère</i>
11. Absence d'informations sur la répartition de la taxe de superficie entre les départements (rapport 2017)	<i>Non appliquée. (La taxe superficière est versée au trésor public à qui incombe la répartition entre différentes administrations et départements ou collectivités locales, Cf mémo des ministères</i>
12. Manque de ressources financières au Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE Congo (rapport 2017)	<i>Cf réponse concernant l'exercice 2021</i>
13. Retard dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle (Rapport 2016)	<i>Cf. 4^{eme} et 5^{eme} recommandations</i>
Mise en œuvre des transferts infranationaux (Rapport 2016)	<i>Effectivement ces transferts sont effectués au Trésor Public qui devait les répartir comme indiqué (cf memo sur l'effectivité de cette répartition)</i>
14. Retards et défaillances dans la soumission des formulaires de déclaration (Rapport 2016)	<i>Absences lors des ateliers de sensibilisation organisés par l'administrateur indépendant, la non compréhension des explications fournies par l'administrateur indépendant pendant les ateliers, la surcharge des responsabilités au niveau des points focaux des administrations publiques et des sociétés, et autres. Cependant, on note une amélioration significative durant la production des derniers rapports.</i>
15. Remobiliser l'implication des différentes parties prenantes dans le processus ITIE	<i>Un travail de sensibilisation des parties prenantes a été entrepris par le Secrétariat Permanent au cours de la période examinée, d'autres ateliers ont été organisés à cette question . On note une bonne appropriation de ces parties prenantes (cf rapport d'ateliers)</i>

16. Doter les Ministères de tutelle d'un Cadastre actualisé	<i>En cours d'application, cas des ministères des Mines et des Hydrocarbures (cf mémos)</i>
17. Adopter une nomenclature fiscale spécifique au secteur extractif	<i>Malgré l'absence d'une nomenclature fiscale spécifique au secteur extractif, des logiciels permettant l'amélioration du fonctionnement des activités dans les régies financières sont mis en place. Cf syspace, e-tax, sydonia.(cf www.finances.gouv.cg/fr/atelier-syspace-pnr_211019 www.finances.gouv.cg/fr/atelier-etax_041120 www.finances.gouv.cg/en/node/3525</i>

II. Recommandation (suivi des mesures correctives):	Statut/progrès:
Engagement de la Société Civile (exigence 1.3) ;	<p><i>La société civile a été très active dans la mise en œuvre et le suivi du processus ITIE et dans la vulgarisation du protocole de participation de la société civile. Cf comptes rendus et rapports des activités. cf (https://rpdh-cg.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_n_republique_du_congo_-_v2.pdf www.rpdh-cg.org/terme/itie/ https://rpdh-cg.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/ https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journalistes-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212</i></p> <p><i>Toutefois, les activités de sensibilisation des administrations locales relatives à société civile sont mises en œuvre avec le soutien du Gouvernement. (cf note de la déclaration du gouvernement de la République du Congo sur la mise en œuvre de l'ITIE du 24 juin 2022)cf site itie</i></p>
Supervision du Groupe Multipartite (exigence 1.4) ;	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Il a été mis en place un Comité National (Cf. Décret n°2019-383 portant création, attribution, fonctionnement et organisation du Comité National</i> - <i>Il a été mis en place un règlement intérieur respectant le rôle et la responsabilité du GMP, Cf. RI ;</i> - <i>Un plan de travail a été élaboré et examiné</i>
Octroi des licences (exigence 2.2) ;	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La procédure de gré à gré appliquée lors de l'octroi des licences dans le secteur des hydrocarbures est prévue par la loi portant code des hydrocarbures de 2016 ;</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'administration des Mines ou la société concernée sont tenues de produire un support technique susceptible de justifier les octrois réalisés (cf mémoire Ministère des Mines) ;</i>
Participation de l'Etat (exigence 2.6) ;	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i> <i>Ces recommandations ont été implémentées. Une Sous-Section a été ajoutée dans le présent rapport : Sous-Section 5.1.10</i> <i>Entreprises d'Etat dans le secteur des hydrocarbures. Cette Sous-Section comporte les paragraphes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Présentation de la SNPC ;</i> - <i>Missions et attributions de la SNPC ;</i> - <i>Gouvernance de la SNPC ;</i> - <i>Revenus de la SNPC ;</i> - <i>Relations financières avec l'Etat ;</i> - <i>Audit des comptes de la SNPC ;</i> - <i>Participation de la SNPC dans les associations pétrolières ;</i> - <i>Participation de la SNPC dans les différentes phases du projet pétrolier ;</i> - <i>Participation de la SNPC dans le capital des sociétés extractives et non extractive ; et</i> - <i>Dépenses sociales de la SNPC.</i>
Accord d'échange de marchandises (exigence 4.3) ;	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i> <i>Les informations concernant les accords de fourniture d'infrastructures avec la Chine ont été communiquées et ajoutées dans le cadre du présent rapport. Il s'agit des informations suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>nature des projets d'infrastructures (la liste) ;</i> - <i>encours non encore remboursé au 31 décembre 2019 pour chacune des infrastructures ;</i> - <i>taux d'intérêt ;</i> - <i>remboursement effectué en 2020 ; et</i> - <i>Revenus de commercialisation de brut de l'Etat versé dans le compte séquestre en garantie de remboursement des infrastructures de la Chine.</i>
Répartition des revenus (exigence 5.1) ;	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i> <i>Les travaux de conciliation des revenus ont détaillé la façon dont les revenus issus des industries extractives et forestières ont été repartis. (Cf. rapport ITIE)</i></p>
Dépenses sociales (exigence 6.1) ;	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i> <i>Les travaux réalisés par l'administrateur indépendant pour la production du rapport ITIE 2020 ont fourni d'une manière exhaustive toutes les informations y afférentes (Voir Sous-Section 5.2.19 et 5.3.17 Voir annexe 21, 22 et 23 rapport 2020).</i></p>

<p>Dépenses quasi budgétaires (exigence 6.2) ;</p>	<p><i>Cf. rapport ITIE 2020</i> <i>Le Comité National a convenu qu'il n'existe pas de dépenses quasi-budgétaire provenant des recettes du secteur extractif au Congo. En effet, les dépenses suivantes ont été transcrites dans le Tableau des Opérations financières de l'Etat à partir de l'année 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les versements effectués versés dans le compte séquestre en garantie de remboursement des infrastructures de la Chine ;</i> - <i>Transferts effectués à la CORAF sont retranscrits dans le TOFE au 31 décembre 2020 ; et</i> - <i>Remboursement des préfinancements des traders de pétrole.</i>
<p>Débat public (exigence 7.1).</p>	<p><i>Des ateliers de dissémination des rapports ITIE et de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE ont été réalisés dans certaines localités de la République. (Cf. rapport de mission ITIE, rapport sensibilisation par RPDH, PCQVP, CDJP)</i></p> <p>https://rpdh-cg.org/wp-content/uploads/2020/12/pcqvp_congo_publication_des_contrats_petroliers_n_republique_du_congo_-_v2.pdf</p> <p>www.rpdh-cg.org/terme/itie/</p> <p>https://rpdh-cg.org/news/2020/09/23/processus-de-validation-de-litie-du-congo-decision-du-conseil-dadministration-de/</p> <p>https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-les-journalistes-simpregnent-du-rapport-2018-de-litie-129212</p>
<p>Propriété Réelle (exigence 2.5)</p>	<p><i>Cf. rapport et autres documents existants</i> <i>Une étude sur la propriété réelle a été réalisée, un projet de loi sur la propriété réelle a été élaboré, les formulaires de déclarations en vue d'un registre public ont été mis à disposition, les ateliers de sensibilisation ont été réalisés, le rapport final de l'étude mettant en œuvre le registre public des bénéficiaires effectifs est réalisé.</i></p>

6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

Le plan de travail 2021-2022 a été élaboré en mettant un accent particulier sur les mesures correctives relevées par le Conseil d'Administration International de l'ITIE lors de la deuxième validation de la République du Congo. Les leçons tirées de ce plan de travail reflètent les objectifs prévus dans ce plan. (Voir site pour le plan de travail)

Innovations et impact

7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

- Modélisation financière des revenus issus des hydrocarbures (cf. étude sur la modélisation) ;
- Projet de loi relatif à la propriété réelle (cf. avant-projet de loi) ;
- Adoption du code de transparence et de responsabilité de la gestion des finances publiques, et mise en place de la commission Nationale de Transparence (cf. code de transparence, loi et décret portant création de la commission nationale de transparence) ;
- Systeme d'information SYSPACE, SYSCORE, SYVL
- intégration du secteur forestier dans le processus ITIE ; cf. rapport ITIE 2019 et 2020.

8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

- *Opérationnalisation de la Commission Nationale de Transparence (cf. rapport de la Commission). Grâce à l'action de la commission, la traçabilité des revenus fiscaux au Trésor Public est optimisée (cf. Décret n°2022-66 du 24 février 2022 portant autorisation d'ouverture d'un compte Guichet Unique de Paiement (GUP)) ; <https://www.finances.gouv.cg/fr/d%C3%A9cret-n2022-66-du-24-f%C3%A9vrier-2022-portant-autorisation-douverture-dun-compte-quichet-unique-de>*
- disponibilité des données forestières (cf rapport ITIE 2019 et 2020) ;
- prise en compte de l'ITIE dans les jalons de la lettre de CAFI (cf. lettre d'intention) ;
- prise en compte de l'ITIE dans l'accord de facilité élargi de crédit (cf. accord FMI-Congo) <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/01/22/pr2210-IMF-Executive-Board-Approves-ECF-Arrangement-for-Republic-of-Congo>

8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

- renforcement des liens entre les initiatives de gouvernance forestière et climatique (ITIE) et la CDN.
<https://www.rainforetfoundationuk.org/media.ashx/note-cdn-societe-civilefinal.pdf>

9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

L'activité a été inscrite dans le plan de travail pour être réalisée en 2022 ; ce qui n'a pas été fait à ce jour. La commission ad hoc "dite validation" aura parmi tant d'autres activités la réalisation de l'étude des résultats et impacts.

10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la

granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.

- Dans le cadre du renforcement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, le Comité National a attribué à l'administrateur indépendant la production des rapports ITIE 2019 et 2020 ;
- Ces travaux ont été réalisés conformément aux dispositions de la norme 2019. La mission de l'administrateur s'est conformée aux Tdrs existants ;
- Les rapports produits ont été adoptés en session du Comité National ;
- Les différentes parties prenantes ont apporté leurs contributions qui ont été prises en compte dans les rapports finaux (cf. périmètres des rapports, échanges lors des sessions) ;
- Les retards sur les renseignements des déclarations ont été progressivement améliorés notamment au niveau du secteur de l'économie forestière suivant les périmètres retenus (cf. périmètre du rapport ITIE 2019 et 2020) ;
- Les informations contextuelles ont été renseignées (comparaison sur les informations financières exhaustives concernant la société SNPC, cf. rapports financiers de la SNPC) ;
[file:///C:/Users/HP/Downloads/FY20%20GRS%20%20SNPC%20DEF%20signe%20au%2030122021%20%20yc%20Etats%20fin%20pour%20SNPC \(Secured\).pdf](file:///C:/Users/HP/Downloads/FY20%20GRS%20%20SNPC%20DEF%20signe%20au%2030122021%20%20yc%20Etats%20fin%20pour%20SNPC%20(Secured).pdf)
- Evolution sur le principe ou les données des dépenses quasi-budgétaires qui formellement ne sont plus prises en compte du fait de la comptabilité nationale actuelle de certaines lignes de dépenses qui n'y figuraient pas (cf. rapports 2018, 2019 et 2020) ;
- Evolution au niveau des approvisionnements de la CORAF. En effet, la CORAF dans le cadre du récent accord de performance a reversé à l'Etat une partie de la dette relative à ses approvisionnements en pétrole brut (cf. rapport ITIE 2020) ;
- Les questions de genre ont été améliorées. Il est constaté un équilibre au niveau de la société civile. Au sein du secrétariat permanent, avant il y avait une supériorité d'hommes par rapport aux femmes mais on compte à ce jour un parfait équilibre au niveau du genre. En ce qui concerne les autres membres du Comité National, la question sera prise en compte lors de la prochaine structuration de ce Comité dont la durée est de 03 ans renouvelable.

Partie II: Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

11. Politique sur les données ouvertes et divulgations

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP
(Exigence 7.2.a)

Le site de l'ITIE présente la matérialité des données ouvertes de 2019, 2020, les données sur la cartographie de ces années, et il est possible d'avoir les informations sur les permis, les décrets publiés par le journal officiel de la République du Congo.

Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	<i>Oui, cf réponse ci-dessus</i>
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	<i>Non toutefois, le processus de la mise en place de ces données étant en phase d'application, il est prévu une amélioration ou un renforcement de celui-ci.</i>
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	<i>Oui, les travaux finalisés par l'administrateur indépendant sont répertoriés dans des versions Excel, publiés par le Secrétariat Permanent dans le site, les données du journal officiel sur l'ensemble des textes de loi sont également accessibles au public.</i>
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	<i>Les données référées ci-dessus sont présentées en conformité des exigences (dont 7.2.c) de la norme ITIE 2019.</i>
<i>Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d)</i>	<i>Les données des rapports sont systématiquement publiées dans les formats Excel à travers le modèle de cartographie par exemple. Elles sont lisibles par machine et interopérables.</i>

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

La langue de communication officielle au Congo est la langue française. Le GMP à chaque publication informe la presse nationale des informations contenues dans les rapports ITIE afin que celle-ci la ventile à toutes les langues vernaculaires de la République du Congo.

13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

Documenter des situations dans lesquelles les données ITIE ont été utilisées dans des formats différents, que ce soit par les membres du GMP ou d'autres parties prenantes. Ces exemples d'utilisation des données ITIE peuvent inclure:

- *Utilisation en format pdf et excel des données ITIE Congo dans le cadre des ateliers de dissémination des rapports 2018, 2019 et 2020 ;*
- *Couverture presse écrite ou radio-télévisée de récits référençant les données ITIE ;*
- *Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE (modélisation financière) ;*
- *Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE ;*
- *Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE.*

14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Atelier de sensibilisation sur la décision du conseil d'administration sur la deuxième validation	Présentation : -neuf (09) mesures correctives; -nouvelle approche de la validation;	Mars 2021	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants: étudiants, entités gouvernementales, société civile, représentant de la commission transparence.	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf. Tdr
Ateliers de dissémination des rapports ITIE	Vulgarisation des rapports ITIE dans les différents départements et localités de la République du Congo pour susciter le débat public	Décembre 2021	Pointe-Noire, Dolisie	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants : les entités gouvernementales (directeurs départementaux), sociétés extractives	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM Cf. Tdr

Atelier de sensibilisation	Propriété réelle (exigence 2.5)	Février 2022	Brazzaville, Pointe-Noire	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	50 participants : les entités gouvernementales (directeurs départementaux), sociétés extractives	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf. Tdr
Ateliers d'autoévaluation	Remplissage du formulaire d'autoévaluation des parties prenantes du GMP - l'impact et résultat.	- 21, 22 et 23 Juin 2022	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	-50 pour les entités gouvernementales; -26 pour les sociétés extractives; -26 pour la société civile	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM Cf Tdr
Atelier de dissémination des rapports exercice 2019 et 2020		Le 29 Juin 2022	Brazzaville	Comité National et le PRISP/Banque Mondiale	86 journalistes de toutes les agences de presse	Voir site ITIE, voir site PRISP/BM ; Cf Tdr

15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.

cf lettre circulaire du ministère de l'économie forestière, absence d'une loi garantissant le droit d'accès à l'information, textes d'application du code de transparence

16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.

le GMP a produit des résumés des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020

17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

- traduire en langue nationale les synthèses des rapports ITIE
- renforcer la dissémination des rapports à travers les médias
- maximiser l'utilisation des réseaux sociaux
- renforcer les activités de dissémination des résultats et de l'impact

Partie III : Durabilité et efficacité

18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score de la composante « Résultats et impact ». L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

[Ajoutez la réponse du GMP et les informations/éléments probants supplémentaires]

- *Mise en œuvre de la Commission Nationale de Transparence. (cf. code de transparence)*

-

A renseigner

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

Cf sessions du Comité National de 2020-2022, voir site ITIE.

- III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

Oui, il existe au Congo un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif. Notamment :

- *L'engagement du Gouvernement à la mise en œuvre de l'ITIE ;*
- *L'existence d'un Comité National ITIE ;*
- *Organisation des conférences ;*
- *Organisation des ateliers ;*
- *Actions sectorielles aux communautés concernées à travers des dépenses sociales obligatoires et sociétales ;*
- *Divulgence des informations contextuelles ; et*
- *Autres.*

Cette architecture contribue effectivement à la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif.

IV.

- IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

Oui, les données des rapports ITIE sont accessibles et utilisées par tout le public.

V.

- V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif de l'ITIE sont en général des orientations prises en compte par le GMP dans la mise en œuvre de l'ITIE au Congo. Notamment la prise en compte des nouvelles dispositions de la norme ITIE 2019, la nouvelle procédure de validation et autres (cf les sujets traités par l'administrateur indépendant dans les rapports produits)

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

Dans le cadre de l'accord cadre entre le Congo et le FMI, le projet de loi relatif à la propriété réelle mise en œuvre par l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a fait l'objet des discussions et des suggestions apportées par le Comité National de l'ITIE. Cf rapport de cadrage sur la propriété réelle et différents travaux avec le Secrétariat Permanent de l'ITIE sur la question.

Collaboration entre le Comité National ITIE CONGO et La Banque Mondiale / PRISP en fonction du financement de certaines activités du plan de travail. cf site PRISP

Participation de l'ITIE aux revues du Fonds Monétaire International au Congo.

20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Les apports des discussions et des négociations sur les sujets de l'ITIE tels que présentés au point 19 ont été bien appréciés par les autres parties qui les ont intégrés dans leurs préoccupations. Cf site PRISP/ Banque Mondiale sur le financement.

21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.

Session du Comité National ITIE du 24 juin 2022